

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Christine Moisan

<https://www.cadre21.org/membres/e12aba38dfd0e58decd9a5ac>

Date d'obtention : 2020-10-15 13:46:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto se veut, tout d'abord, d'être en lien avec des méthodes éducatives. En aucun cas, l'intervenant peut regarder les photos afin de s'assurer du caractère sexuel et pornographique de ces dites photos. Les questions de la trousse recueillent assez d'informations pertinentes afin de valider cet aspect. De plus, les intervenants ne doivent jamais prendre le rôle de l'enquêteur de police, mais s'assurer de limiter la distribution des photos problématiques en saisissant le plus rapidement possible l'appareil en question. Le rôle de l'intervenant est d'utiliser la méthode d'intervention Sexto avec les victimes et d'ensuite expliquer brièvement notre intervention au contrevenant afin de confisquer son appareil. Finalement, seules les intervenants ayant complété la formation Sexto peut utiliser cet outil, si son milieu scolaire y est autorisé par le service de police local. La trousse étant un outil conçu pour les cas de distribution de photos à caractères sexuels entre étudiants fréquentant l'école ou une école environnante.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va m'aider à uniformiser mes interventions dans pareils cas et à prioriser la collecte de données jugée essentielle selon la méthode de la trousse afin de ne pas nuire au travail des policiers, mais aussi afin de sécuriser la prise en charge rapide des victimes et du contrevenant, quant à la saisie de l'appareil.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

L'importance de ne jamais visionner les images, mais aussi de me conformer au questionnaire afin d'assurer le jeune et ses parents sur la prise en charge rapide de ces informations. Mon rôle étant de sécuriser, et de soutenir le jeune dans ce qu'il vit et non, celui en charge de l'enquêteur.